

Commune de Commune de SAINT-SYMPHORIEN-DANCELLES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 2026-05 du 12/01/2026 Pose d'un échafaudage - Rue des Fougères

Le Maire de Commune de SAINT-SYMPHORIEN-DANCELLES

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise Façades France Rénovation 189 impasse Christian Barnard 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, pour les travaux de ravalement de façade au 330 rue des Colombiers.

Considérant qu'afin de permettre les travaux et la pose d'un échafaudage en toute sécurité, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 14 janvier 2026 pour une période de 30 jours, la pose d'un échafaudage est nécessaire rue des fougères pour des travaux de ravalement de façades au 330 rue des colombiers. le stationnement est interdit au droit du chantier. Des panneaux de rétrécissement de chaussée seront mise en place de part et d'autre du chantier. Le sens prioritaire déjà mis en place reste en vigueur ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h. Un périmètre de sécurité sera installé autour de l'échafaudage. De nuit, ce dernier sera signalé par des lanternes.

Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit, de part et d'autre de la voie jusqu'à l'achèvement complet du chantier. Elle sera à la charge de L'entreprise Façades France Rénovation et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : L'entreprise Façades France Rénovation veillera à ne pas déverser les eaux résiduaires dans les canalisations d'eaux pluviales, et assurera le nettoyage et la remise en état de la chaussée après la réalisation de ces travaux.

Article 4 : L'entreprise Façades France Rénovation et les services de Gendarmerie de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT SYMPHORIEN
D'ANCELLES,
Le 12/01/2026 ,
Pour Le Maire



Jean Denis HOAREAU
3^{ème} Adjoint